

GÉRER LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Maîtriser les principales spécificités propres au domaine public routier

2 JOURS, 14 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE34

Objectifs de la formation

- Connaître les composantes du domaine public et privé et ses spécificités juridiques
- Gérer et délimiter le domaine public : autorisations, permissions de voirie, plans et arrêtés d'alignement
- Élaborer un règlement de voirie interne
- Optimiser les conditions financières d'occupation ou d'utilisation du domaine public

Animée par

- PINA Jean-Pierre
Ingénieur en Chef, Directeur Service Technique en collectivité locale,

Public concernés

- Directeur Général des Services ; Directeur des Services Techniques ; Ingénieur et cadre des services en charges de la gestion du domaine public ; Responsable Juridique ; Élu concerné par le domaine public

Dates

- Paris
08-09/09/2020

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et

Rappels des notions clés et caractéristiques du domaine public

- Appréhender les spécificités des missions d'intérêt général
- Comparer le domaine public avec le régime de la propriété privée
- Comprendre la portée des critères de référence : qualité, usage, pérennité et affectation des biens

Bien saisir la composition du domaine public : naturel, maritime, fluvial et aérien

- Entrée d'un bien dans le domaine public naturel ou artificiel : quelles sont les étapes clés et les outils de suivi
- Délimiter le domaine public routier : quelles sont les interventions pratiquées sur le Domaine Public Routier
- Analyser les critères jurisprudentiels applicables au domaine public
- Différencier les collectivités publiques territoriales des établissements publics

de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Promotion estivale -10% _____ 1251,00 €HT
- Communes < 40 000 habitants _____ 1100,00 €HT
- Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics _____ 1390,00 €HT
- Entreprises

Piloter les plans d'alignement de A à Z

- Définir le plan d'alignement
- Obtenir la délivrance d'un plan d'alignement : les différentes étapes et les conditions à réunir
- Que recouvre l'application concrète de l'alignement individuel : procédures et cas pratiques

Maîtriser l'ensemble des dispositions portant sur l'occupation et la conservation du Domaine Public

Maîtriser l'ensemble des dispositions portant sur l'occupation et la conservation du domaine public

- Quelles sont les dispositions présentes dans le code de la voirie routière en matière d'occupation et de conservation du domaine public
- Analyser la jurisprudence en matière d'occupation et de conservation du domaine public
- Qu'entend-on par les occupants de droit
- Quelles sont les spécificités du régime de l'occupation : la délivrance et l'exécution de l'autorisation
- Quels sont les enjeux et devoirs liés à la conservation du domaine public
- Analyser le régime de la domanialité publique : inaliénabilité et imprescriptibilité
- Intégrer les dispositions prévues en matière de responsabilité des gestionnaires du domaine public

CAS PRATIQUE : étude d'un exemple de règlement de voirie interne

